



## Qu'est ce qu'un appel à manifestation d'intérêt ?

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) est une procédure dans les marchés publics visant à présélectionner les entreprises qui seront par la suite invitées à soumissionner à un [appel d'offres](#). Ce type d'appel d'offres est appelé Appel d'Offres Restreints. C'est généralement applicable pour les marchés de services et prestations intellectuelles (SPI).

## Appel à Manifestation d'Intérêt

La commune a acquis en 2021 un local de 90 m<sup>2</sup> anciennement utilisé par la pharmacie, avec comme objectif d'y installer une activité dynamisante sur la place de l'église, au cœur du village.

Afin d'y développer l'activité commerciale ou les services à la population, les élus ont décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI)

**Merci de relayer cet AMI auprès de vos contacts.**

A noter que certains usages sont limités par le règlement de copropriété (plus d'informations sur notre site web).

La date limite de remise des candidatures est fixée au

**lundi 29 mai 2023 à 12h.**

